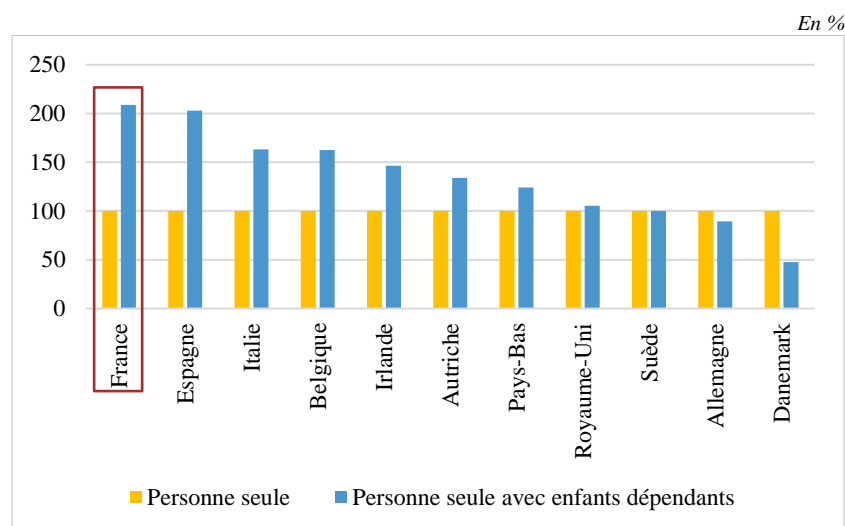


Chapitre X

Les soutiens fiscaux et sociaux aux familles en France : une mise en perspective internationale

Graphique n° 37 : taux de pauvreté des familles monoparentales en fonction du nombre d'enfants (2014, sans enfant = base 100)



Les revalorisations de prestations programmées en France après 2015⁵⁰², qui auront une incidence sur les taux de pauvreté, ne sont pas prises en compte ici.

Source : Cour des comptes d'après données Eurostat.

La notion de pauvreté utilisée ci-dessus étant définie en termes relatifs, il est utile de la compléter par l'indicateur de la « privation matérielle sévère des enfants »⁵⁰³. Seuls les pays nordiques et les Pays-Bas sont mieux placés que la France à cet égard. Néanmoins, près de 15 % des enfants vivant en France dans une famille monoparentale subissent des privations sévères.

⁵⁰² Voir chapitre suivant.

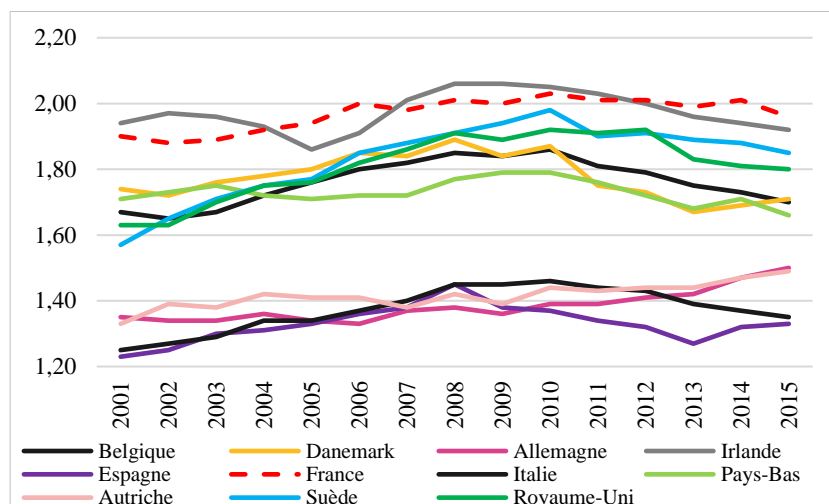
⁵⁰³ Il s'agit de la proportion d'enfants vivant dans des familles incapables de couvrir les dépenses liées à trois au moins des neuf éléments suivants : paiement du loyer, d'un emprunt immobilier ou des factures d'eau/gaz/électricité, chauffage adapté du logement, consommation régulière de viande ou d'une autre source de protéines, réfrigérateur, téléviseur, téléphone, automobile, vacances et dépenses imprévues.

3 - Une conciliation vie familiale - vie professionnelle relativement aisée en France, mais plus difficile pour certains profils

a) Une fécondité qui demeure élevée

Avec un indicateur conjoncturel de fécondité⁵⁰⁴ proche de 2 en 2013, date des dernières comparaisons disponibles, la France était le pays de l'échantillon où ce dernier est le plus élevé. Elle devance légèrement l'Irlande, la Suède et les États-Unis. En Allemagne, la fécondité connaît une lente remontée, mais ne se situe qu'au voisinage de 1,5 enfant par femme. C'est en Espagne et en Italie qu'elle est la plus faible.

Graphique n° 38 : indicateur conjoncturel de fécondité (2001-2015)



Source : Eurostat.

⁵⁰⁴ Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là. Le taux de natalité rapporte les naissances à la population totale. La descendance finale est le nombre d'enfants que les femmes d'une génération donnée ont au cours de leur vie.

La fécondité en France a bien résisté à la crise puisqu'elle a été quasiment stable sur la période depuis 2008, alors qu'elle a chuté de 1,45 à 1,27 en Espagne entre 2008 et 2013. Toutefois les données les plus récentes, concernant la France, font état d'une inflexion à la baisse⁵⁰⁵, dont il ne peut être apprécié si elle traduit un changement durable, de telles évolutions constatées dans le passé ayant été suivies d'une reprise des naissances.

*b) Une participation des femmes au marché du travail
relativement forte*

L'écart de taux d'activité entre hommes et femmes est faible en France (de l'ordre de 8 points), comme dans un assez grand nombre de pays, à l'exception de l'Italie et de l'Irlande où les femmes sont nettement moins actives professionnellement que les hommes (avec respectivement 15 et 19 points d'écart de taux d'activité).

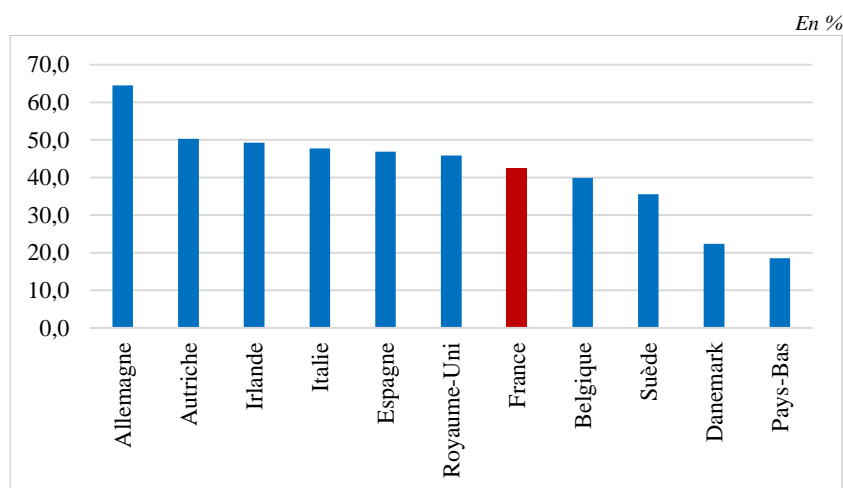
S'agissant du couple de variables constitué par la fécondité et la participation au marché du travail, la Suède peut se prévaloir d'une performance globale encore meilleure que la France, puisqu'elle connaît un taux d'activité féminin très supérieur (de plus de dix points), pour un taux de fécondité à peine inférieur (de l'ordre de 1,9). Le Danemark a lui aussi un taux d'activité très supérieur au taux français, mais avec un taux de fécondité plus faible (1,7).

*c) Une conciliation facilitée par une offre d'accueil du jeune enfant
substantielle et financièrement accessible*

Avec la Belgique, la France fait partie des pays où les enfants de moins de 3 ans sont relativement peu gardés par leurs seuls parents, mais davantage qu'au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède.

⁵⁰⁵ En 2016, la fécondité a diminué pour la deuxième année consécutive. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,93 enfant par femme, contre 1,96 en 2015 et 2 en 2014. La baisse de la fécondité est principalement perceptible pour les jeunes femmes de 25 à 29 ans.

Graphique n° 39 : part des enfants de moins de trois ans gardés exclusivement par leurs parents (2015)



Source : Eurostat.

Les données de l'OCDE confirment que les structures d'accueil du jeune enfant (modes de garde formalisés avant trois ans tels que crèches et assistantes maternelles, école maternelle entre trois et cinq ans) accueillent une proportion comparativement importante des enfants en France, ce qui facilite l'insertion professionnelle des mères, qui dans tous les pays assument l'essentiel de la garde parentale.

D'autres données de l'OCDE mettent en évidence que la France est l'un des pays où le coût net de la garde, en pourcentage du salaire moyen, est le plus faible. Dans le cas-type d'un couple gagnant 150 % du salaire moyen, la France fait ainsi partie d'un groupe de pays où le coût net pour la famille considérée, en proportion des revenus, est de l'ordre de 10 %, comme en Allemagne, en Belgique ou au Danemark. Le niveau de ce coût est beaucoup plus élevé aux Pays-Bas (20 %) et au Royaume-Uni (34 %), mais encore inférieur en Autriche, en Espagne et en Suède (4 %).

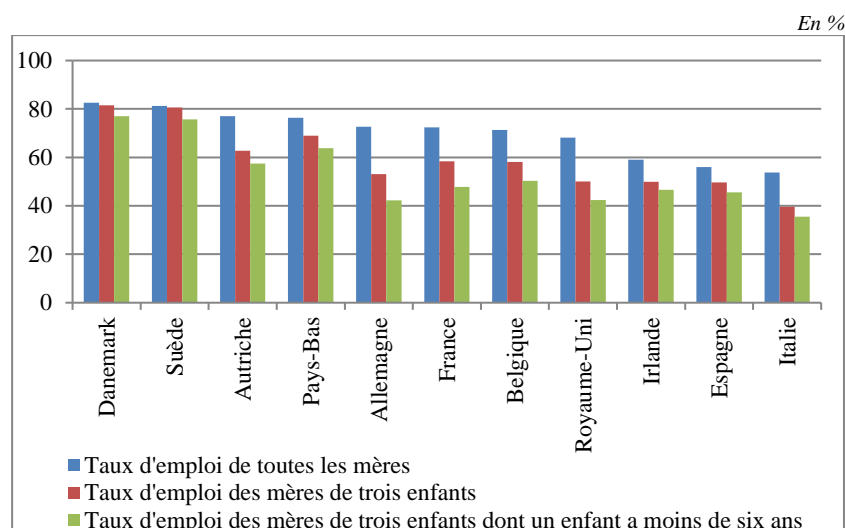
Par ailleurs, la France se singularise quant à la typologie des modes d'accueil, puisque le principal mode de garde externe des enfants de moins de trois ans dans notre pays est l'assistante maternelle, alors qu'il s'agit, dans une majorité de pays, de l'établissement d'accueil du jeune enfant.

Elle se distingue au total par une offre d'accueil du jeune enfant variée dans ses modalités, étendue, financièrement accessible, et comportant une forte contribution du système éducatif (école maternelle généralisée, plage étendue d'horaires à l'école primaire).

d) Des mères de famille qui demeurent parfois éloignées de l'emploi

Si le taux d'emploi des femmes en France est relativement élevé, celui des mères de famille nombreuses se situe davantage dans la moyenne. Il est particulièrement faible lorsqu'elles ont un enfant de moins de 6 ans.

Graphique n° 40 : taux d'emploi des mères selon la configuration de la famille (2013)



Source : Insee, Eurostat.

Par ailleurs, malgré leur coût relativement faible, les modes de garde touchent comparativement peu les familles dont les difficultés d'insertion sont les plus fortes.

Selon des données d'Eurostat, le taux de recours à un service de garde par les mères relativement moins éduquées est en moyenne européenne la moitié de celui des mères plus éduquées. Il est vrai que les premières sont davantage inactives, et dès lors en situation de garder leur(s) enfant(s) en bas âge. En France, l'écart est nettement plus accusé, d'un à trois. Cette disparité est certes encore plus élevée aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni. En revanche, l'Allemagne, le Danemark et l'Italie se situent dans la moyenne européenne. La Suède fait quant à elle exception avec un taux de recours à un mode de garde formalisé indifférent au niveau d'éducation des mères.

Une étude de l'OCDE⁵⁰⁶ fait un constat plus sévère sur les disparités françaises en matière de recours à un mode de garde. Elle relève que la dispersion des taux de recours à un mode de garde externe par les parents d'enfants de moins de trois ans entre le premier et le troisième tertile de revenu est la plus forte dans notre pays au sein de toute l'OCDE, avec près de 80 % de recours dans le troisième tertile et 20 % seulement dans le premier⁵⁰⁷.

Si l'existence d'une corrélation entre le niveau de revenu et le taux de recours à un mode de garde externe est logique - les ménages comportant des inactifs ont à la fois un revenu moindre et la possibilité matérielle de garder eux-mêmes leur enfant -, l'ampleur des écarts constatés pour notre pays prête à interrogation.

Sans que des analyses suffisamment documentées permettent de les objectiver, plusieurs explications sont fréquemment avancées : des désajustements locaux de l'offre par rapport à la demande plus prononcés en France, avec des places d'accueil, notamment en établissement, qui seraient insuffisantes dans les agglomérations et quartiers comportant une proportion importante de familles modestes, une préférence dans l'attribution des places en faveur des parents qui travaillent et des raisons culturelles propres aux ménages dont l'un des parents est inactif.

Dans les pays nordiques notamment, le recours à la garde externe est estimé bénéfique pour ses effets de socialisation de l'enfant (dans un modèle dominé par la garde en établissement d'accueil du jeune enfant plutôt que, comme en France, par des assistantes maternelles), et il y est recouru massivement même par les familles dont un parent est inactif.

B - Des problématiques à approfondir

Au-delà de contextes distincts, plusieurs pays atteignent de meilleurs résultats que la France sur le champ des objectifs qu'elle s'est fixés en matière d'aides aux familles, en raison soit de soutiens financiers par enfant plus élevés, soit d'un ciblage plus caractérisé, soit d'un équilibre

⁵⁰⁶ OCDE, juin 2016 : *Who uses childcare ?* En Suède, les trois tertiles de revenu recourent quasiment dans la même proportion (55 %). Au Royaume-Uni, le premier tertile a un taux de recours de 25 %, soit la moitié environ de celui du troisième.

⁵⁰⁷ Dans le même ordre d'idées, des travaux universitaires tendent à montrer que le taux de recours à un mode de garde par le quintile de revenus le plus élevé est, en France, très élevé par rapport à celui du dernier quintile (Wim Van Lancker, université d'Anvers, 2014). Seul le Royaume-Uni serait plus inégalitaire à cet égard.

différent entre objectifs et de choix plus marqués à cet égard. Ce constat questionne plus particulièrement trois facteurs de différenciation du soutien public aux familles en France par rapport à d'autres pays.

1 - La modulation des prestations selon le rang de l'enfant

Les soutiens fiscaux et sociaux à la famille en France sont croissants avec le rang de l'enfant, en privilégiant ainsi les familles nombreuses : progressivité des allocations familiales en fonction du nombre d'enfants (par enfant, le montant passe de 64,73 € pour deux enfants, à 93,45 € pour trois enfants, puis à 115,30 € pour quatre enfants), existence d'une prestation spécifique couvrant 75 % des familles nombreuses (le complément familial) et octroi d'une part entière à partir du troisième enfant au titre du quotient familial. En revanche, il n'est pas versé d'allocations familiales dès le premier enfant.

Le caractère progressif du niveau du soutien avec le rang de l'enfant, à partir uniquement du deuxième enfant, répond à quatre considérations : favoriser la naissance du troisième enfant dans un objectif nataliste implicite, éviter de répartir sur un trop grand nombre de familles des aides qui, à enveloppe inchangée, seraient alors insuffisantes pour avoir un effet notable sur leur niveau de vie, compenser partiellement la baisse du niveau de vie de la famille liée à l'élargissement de sa taille et remédier à une pauvreté potentiellement plus marquée⁵⁰⁸.

Pour autant, la situation des familles avec un enfant n'est pas particulièrement favorable en France : comme déjà indiqué⁵⁰⁹, la prévalence de la pauvreté chez les couples avec un enfant est supérieure à celle observée chez les couples sans enfant ou avec deux enfants, configuration qui n'est que peu observée dans les pays comparables.

Par ailleurs, d'autres pays apportant un soutien selon le cas croissant avec le rang de l'enfant, mais débutant dès le premier, uniforme ou encore dégressif avec ce même rang, obtiennent des résultats proches de la France en matière de fécondité (les pays nordiques et le Royaume-Uni), voire dans

⁵⁰⁸ À cet égard, le versement des allocations familiales dès le premier enfant dans les DOM appelle une analyse spécifique. Il ne s'agit pas tant d'une mesure visant à lutter contre la pauvreté (elle n'est pas soumise à une condition de ressources), qu'une mesure destinée à mieux compenser les charges familiales liées à l'enfant dans un contexte où le coût de la vie courante est plus élevé qu'en métropole.

⁵⁰⁹ Voir graphique n° 36 p. 474 *supra*.

la proportion de naissances de rang 3 et plus (Royaume-Uni, Belgique, Suède, Irlande⁵¹⁰).

Des niveaux de soutien financier variables selon le rang de l'enfant

En Belgique, les prestations sont accordées dès le premier enfant et augmentent avec son rang et la quotité de revenu exemptée d'impôt (abattement) est elle aussi croissante avec le nombre d'enfants :

- allocations familiales : premier enfant : 92,09 €, deuxième enfant : 170,39 € ; troisième enfant et chacun des suivants : 254,40 €. Le supplément social versé dans certaines situations (chômeurs, handicapés, familles monoparentales) est en revanche dégressif avec le rang de l'enfant ;

- abattement sur le revenu imposable : 1 510 € pour un enfant, 3 880 € pour deux enfants et 8 700 € pour trois enfants.

En Suède, les allocations familiales sont constituées d'une part proportionnelle au nombre d'enfants (1 050 couronnes soit environ 110 € par enfant et par mois) et d'une autre part fonction de son rang à partir du deuxième : 150 couronnes pour deux enfants, 604 pour trois enfants et 1 614 pour quatre enfants.

Au Danemark, les allocations familiales sont versées dès le premier enfant et leur montant est le même quel que soit le rang de l'enfant.

Pour ces deux pays, il n'y a pas d'avantage fiscal lié à la présence d'enfants.

Au Royaume-Uni, l'aide commence dès le premier enfant et est dégressive à partir du deuxième enfant, contrairement au système français :

- le montant du « *Child benefit* » est de 20,70 £ par semaine pour l'aîné ou l'enfant unique et de 13,70 £ par semaine pour chaque autre enfant ;

- le « *Child tax credit* » est versé sous condition de ressources (aux ménages dont les revenus, pour un enfant, n'excèdent pas 26 100 £. Il comporte un montant par enfant (« *Child element* ») maximal de 2 780 £ par an, indépendant du rang de l'enfant, qui s'ajoute à un montant fixe (« *Family element* ») de 545 £ par an, indépendant du nombre d'enfants.

⁵¹⁰ Ainsi, en France, on compte 22 % de naissances de rang 3 et plus, comme en Belgique, contre 24 % au Royaume-Uni, 27 % en Irlande et 20 % en Suède.

Dans ce pays, l'attribution des allocations familiales dès le premier enfant et un montant d'allocations plus élevé pour les familles comptant deux enfants, plus nombreuses que celles de trois enfants et plus, concourent à expliquer une part des dépenses de soutien aux familles au sein du PIB plus importante qu'en France (4 % contre 3,7 % pour la France en 2014 selon la définition de l'OCDE en 2014). Les évolutions récentes du système britannique, qui mettent fin à certains avantages ou en restreignent la portée pour les familles nombreuses⁵¹¹, paraissent de nature à réduire ce différentiel.

2 - L'arbitrage entre prestations en nature et prestations monétaires pour l'accueil du jeune enfant

S'il apparaît souhaitable de mieux partager la charge de l'éducation du jeune enfant entre les deux parents, en particulier pour développer l'emploi des mères, deux voies apparaissent praticables au regard des comparaisons étrangères. L'une jouerait sur la reconfiguration d'une prestation monétaire, l'autre sur le développement des prestations en nature.

a) Un partage accru du congé parental entre les parents au prix d'un moindre ciblage de l'aide

À l'appui de la réforme du congé de libre choix d'activité (CLCA) qui a introduit une incitation au partage du congé parental⁵¹², les pouvoirs publics ont mis en avant le recours plus élevé des pères à cette prestation, observé dans les pays où un tel partage a été introduit. De fait, dans certains pays, ce partage est beaucoup plus répandu qu'en France.

⁵¹¹ À la suite d'une récente réforme, le « *Family element* » est supprimé lorsque tous les enfants de la famille sont nés depuis le 6 avril 2017. Par ailleurs, le « *Child element* » est supprimé pour les enfants de rang 3 et plus nés après cette date, sauf exceptions.

⁵¹² Voir chapitre suivant.

Tableau n° 79 : part des hommes parmi les bénéficiaires du congé parental (2013)

Suède	45,0 %
Belgique	25,7 %
Allemagne	24,9 %
Danemark	24,1 %
Italie	11,8 %
Autriche	4,3 %
France	3,5 %

Source : OCDE.

Si ces données sont antérieures à la réforme, la proportion de pères bénéficiaires du congé parental n'a depuis lors que très peu augmenté. Dans la plupart des cas, le père reste de fait le principal apporteur de revenus dans le couple, de sorte qu'il faut une incitation financière plus élevée pour qu'il recoure au congé parental. Là où un partage du congé parental a été introduit avec un relatif succès en matière de taux de recours des pères⁵¹³, les montants servis sont beaucoup plus élevés qu'en France (près de 800 € en Belgique, jusqu'à 1 800 € par mois en Allemagne, 2 200 € au Danemark et 3 700 € en Suède).

Cependant, une incitation accrue au recours au congé parental par les pères conduirait à distribuer davantage d'aides à des ménages aisés ou relativement aisés, ce qui contredirait l'objectif d'un ciblage accru des prestations monétaires sur les familles à faibles revenus affirmé avec la modulation des allocations familiales et la revalorisation de prestations bénéficiant aux familles pauvres.

b) Une hausse de l'activité professionnelle des mères conditionnée par des actions plus fortement ciblées

La meilleure performance des pays nordiques au regard du double objectif du maintien d'une fécondité importante et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est à relier à un modèle plus affirmé qu'en France en matière de garde d'enfants : à une première année sans offre, au cours de laquelle un congé parental bien rémunéré est offert, succède un accueil généralisé en établissement.

⁵¹³ En Allemagne, le taux de recours des pères au congé parental est passé de 21 % à près de 35 % entre 2008 et 2014.

Par ailleurs, certains pays mettent en œuvre des actions incitatives visant à contrer le faible taux de recours des familles les plus précaires, nombreuses ou éloignées de l'emploi, aux services de garde.

En Suède, la contribution des parents pour l'accueil de leurs enfants en crèche⁵¹⁴ se réduit pour le deuxième et le troisième enfant, puis disparaît à partir du quatrième. Un effort particulier est ainsi consacré aux familles nombreuses, là où il arrive, en France, qu'une place en crèche soit refusée pour un troisième enfant à des parents qui ont bénéficié de places pour un premier ou un deuxième enfant, au nom d'une forme d'égalité entre foyers. Toujours en Suède, les parents sans emploi bénéficient de surcroît de conditions d'accès plus favorables que ceux avec emploi.

Au Royaume-Uni, un droit à des heures d'éducation gratuite est accordé dès deux ans aux enfants dont les parents perçoivent certaines allocations ou minima sociaux. Les études menées par le gouvernement britannique tendent à montrer que cette mesure a permis de réduire fortement la disparité dans les taux de recours sur cette tranche d'âge par rapport à celle observée sur les âges précédents, sans l'annuler totalement.

En Belgique, un système de priorités dans l'accueil des enfants a été introduit, visant à accroître les chances d'attribution d'une place de crèche aux familles à bas revenus ou monoparentales.

Si, en France, le reste à charge des familles modestes est réduit, le recours de ces familles à une solution de garde externe est particulièrement faible⁵¹⁵. L'inactivité d'un parent et la garde de l'enfant par ce parent tendent ainsi à se renforcer mutuellement.

3 - Le ciblage et l'articulation des aides en fonction des ressources

En France, les soutiens aux familles sont moins ciblés sur les familles pauvres que dans un grand nombre d'autres pays européens.

Les données de l'OCDE ont permis à la Cour de calculer des indicateurs de ciblage des prestations, tels que le rapport entre le soutien obtenu (mesuré en proportion du salaire moyen) par un ménage où deux parents gagnent 150 % du salaire moyen chacun, et un ménage où ils gagnent seulement 50 % du salaire moyen à eux deux. Ce ratio est de 78 % en France, mais de 8 % au Royaume-Uni.

⁵¹⁴ Jusqu'à 3 % des revenus dans la limite d'un plafond mensuel de l'ordre de 140 €.

⁵¹⁵ Voir graphique n° 45 p. 512 *infra*.

Ce ciblage accru des aides aux familles est à l'origine des meilleurs résultats observés au Royaume-Uni en matière de réduction de la pauvreté, à partir de niveaux de pauvreté certes sensiblement plus élevés que dans notre pays.

Plus généralement, le constat antérieur aux réformes récentes, selon lequel la France offre la politique familiale la plus favorable aux revenus intermédiaires et élevés reste valable, quoique l'écart se soit atténué⁵¹⁶. Le soutien aux familles modestes se situe davantage dans la moyenne. La générosité comparée du système français est désormais maximale sur une plage de revenu comprise, pour un couple, entre 150 % et 250 % du salaire moyen, correspondant à la partie supérieure des classes moyennes. Cette spécificité est en grande partie imputable au quotient familial, malgré la réduction de l'avantage qu'il procure. Seule l'Allemagne offre, dans certains cas, un soutien de niveau équivalent aux familles aux revenus les plus élevés.

L'examen des dispositifs allemands de soutien aux familles souligne par ailleurs l'intérêt d'ouvrir une réflexion sur les moyens d'articuler plus finement les effets du quotient familial et des prestations monétaires afin d'assurer une prise en charge plus régulière du coût de l'enfant. En France, le quotient familial et les prestations familiales sont deux dispositifs indépendants. Si elles en ont modifié les effets respectifs, la modulation des allocations familiales et les baisses du plafond du quotient familial n'ont pas été accompagnées par la recherche d'une cohérence accrue entre ces deux dispositifs. Dès lors, leur interaction conduit à procurer aux familles ayant des revenus élevés un soutien financier qui connaît un ressaut avec l'augmentation des revenus du foyer⁵¹⁷. En Allemagne, l'instrument social et l'instrument fiscal sont au contraire intégrés⁵¹⁸.

⁵¹⁶ Voir chapitre suivant.

⁵¹⁷ Voir chapitre suivant, graphique n° 44 p. 508.

⁵¹⁸ Voir encadré p. 458-459 *supra*.

CONCLUSION

La France continue à figurer parmi les pays qui aident le plus les familles dans un contexte où la famille, dans la diversité de ses formes, y bénéficie d'un important consensus. Les modalités du soutien aux familles y conservent des singularités marquées : la place du quotient familial, à l'origine d'un niveau d'aide qui demeure comparativement important pour les familles aux revenus les plus élevés, la progression du niveau du soutien social et fiscal avec le rang de l'enfant, une offre d'accueil du jeune enfant étendue et financièrement accessible, où l'école maternelle joue un rôle important en accueillant tous les enfants dès l'âge de trois ans.

Mais dans un contexte où certains pays ont accru leur effort familial, la position relative de notre pays tend à s'éroder.

Au regard des objectifs qui leur ont été assignés, les aides aux familles en France obtiennent des résultats d'ensemble satisfaisants, mais qui masquent des faiblesses spécifiques vis-à-vis de certaines populations et situations, auxquelles d'autres pays parviennent à apporter des réponses plus efficaces.

S'agissant de la conciliation de la vie familiale et professionnelle, la bonne performance française en matière de fécondité et d'emploi des femmes ne doit pas cacher la difficulté des mères de trois enfants et plus à participer au marché du travail, notamment en présence de jeunes enfants, dans des proportions supérieures à ce que connaissent d'autre pays. Les vellétés de partage du congé parental ne se sont pas accompagnées d'une revalorisation de cette prestation, alors même que les exemples étrangers montrent qu'il s'agit d'une condition nécessaire au succès de cette politique.

Par ailleurs, le recours à un mode de garde externe connaît des disparités marquées en fonction des publics et des territoires. Y remédier impliquerait de faire progresser le modèle de l'accueil de l'enfant en bas-âge par un tiers (en particulier au-delà d'un an), notamment chez les familles modestes. Un objectif de cette nature impliquerait de mettre en œuvre des réponses mieux adaptées aux besoins des parents les plus éloignés de l'emploi.

De même, si la politique familiale apporte une contribution importante à la réduction de la pauvreté des enfants, certains de nos homologues atteignent de meilleures performances en ce domaine. Malgré les aides qui leur sont spécifiquement destinées, les familles nombreuses et les familles monoparentales à faibles revenus demeurent plus vulnérables en France que dans d'autres pays. Ces derniers, soit mobilisent des moyens financiers plus importants, soit pratiquent un ciblage plus marqué, quitte à moins soutenir les ménages aux revenus moyens ou élevés.

Plusieurs pays ont de fait effectué des choix plus clairs que le nôtre en concentrant leur effort sur un nombre plus réduit d'objectifs sur lesquels ils obtiennent de meilleurs résultats.

Cette mise en perspective internationale met ainsi en lumière des questions importantes au regard des évolutions que pourrait retenir notre pays pour mieux répondre aux objectifs qu'il s'est fixés et mieux prendre en compte les besoins de l'ensemble des familles, en particulier le niveau du soutien en fonction du rang de l'enfant, la nature des prestations à privilégier, monétaires ou en nature, pour favoriser l'accueil du jeune enfant, le degré de ciblage et de redistribution des aides publiques aux familles et notamment l'articulation des prestations monétaires et des avantages fiscaux qui y participent.
